



FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE – 50 SALARIES) EXERCER L'ESSENTIEL DE SES MISSIONS



OBJECTIF DE LA FORMATION

Connaître précisément les droits et obligations du CSE de moins de 50 salariés
Exercer pleinement ses attributions
Assister efficacement les salariés

PUBLIC

Membres nouvellement élus du CSE entreprises de moins de 50 salariés

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Exposés, travaux de groupes, échanges avec les stagiaires, exercices pratiques, films

DUREE

7h

SUPPORT DE VALIDATION DES ACQUIS

Délivrance d'une attestation formation

PROGRAMME DE FORMATION

L'essentiel de son mandat pour les entreprises de moins de 50 salariés

1. Mise en place du CSE de moins de 50 salariés

- ✓ Les conditions à réunir pour mettre en place un CSE
- ✓ Comment négocier un protocole préélectoral
- ✓ Les règles concernant l'élection des membres, le nombre de membres, les heures de délégations, la durée des mandats, le cumul, le renouvellement : quelles évolutions ?

2. Identifier les attributions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

- ✓ Présenter les réclamations individuelles et collectives
- ✓ Les compétences en matière de santé, sécurité et conditions de travail (les inspections, l'information et les consultations)
- ✓ Les compétences particulières (en cas de licenciement économique collectif, de reclassement d'un salarié déclaré inapte par le médecin du travail...)
- ✓ Quelles évolutions par rapport aux compétences détenues antérieurement par les délégués du personnel ?
- ✓ Comment saisir l'inspecteur du travail
- ✓ Les modalités de recours à un expert

Exercice pratique : à partir d'exemples concrets, comment rédiger une note écrite exposant l'objet des demandes présentées

3. Exercer son mandat

- ✓ Décompte du temps de délégation, règles de report, quelle rémunération ? quel contrôle de l'employeur ?
- ✓ La liberté de déplacement des élus : les règles à respecter
- ✓ L'occupation du local, l'aménagement du local, les règles pour les invitations des personnes extérieures,
- ✓ Le registre : que faut-il y inscrire ?

4. Les réunions avec l'employeur

- ✓ Le règlement intérieur du CSE
- ✓ Quels sont les participants ? Qui sont les représentants de la direction, les invités... ?

- ✓ Quelles sont les périodicités pour se réunir ? à quelles dates, les réunions en cas d'urgence
- ✓ L'ordre du jour, qui l'établit, comment poser des questions en amont de la réunion, Quelles questions poser ?
- ✓ Les réponses de la direction
- ✓ Nature de l'engagement de la direction au travers des réponses apportées au CSE
- ✓ Le compte rendu des réunions

Cas pratique : Etablissement d'un règlement intérieur du CSE ?

5. Communiquer avec les salariés

Effectuer des visites de terrain

Les modalités : l'affichage, Internet, Intranet, messagerie électronique, tracts, forum... : intérêt et limites

Tenir une permanence, questionnaire, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel... informer et écouter

6. Protection des membres de CSE de moins de 50 salariés

- ✓ Le statut protecteur du CSE : étendue et limites
- ✓ Le délit d'entrave

Exercice de synthèse : le rôle, le fonctionnement, le statut et les missions des CSE de moins de 50 salariés

7. Conclusion/évaluation



SECILOG est agréé par la préfecture de la Marne pour dispenser des formations CHSCT , les formations santé sécurité conditions de travail pour les membres du CSE et les formations de la Commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT).

N° Organisme de formation : 21510047251.